

AFFAIRE N° 13. - Autorisation de procéder à une adjudication pour la fourniture d'épices et de légumes nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le premier semestre 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à procéder à une adjudication pour la fourniture d'épices et de légumes nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le premier semestre 1969.

A. Pissier

St Denis le 30 Décembre 1968

P/le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Signé: Ph. Kessler.